

Envoyé : mardi 5 mars 2024 17:31

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Objet : Modification 2 du PLU

Observation concernant la « Création de l'emplacement réservé n°48 » lié aux emplacements réservés n°23 et 45.

Monsieur le commissaire enquêteur,

A notre connaissance, l'emplacement réservé n°23 est un chemin dit rural. Nous sommes donc assez surpris d'un éventuel projet d'aménagement de voie entre le chemin des Genêts d'Or et le chemin de la Bergerie.

Ce projet viendrait perturber grandement la vie dans ce quartier et nous nous inquiétons des conséquences.

Par ailleurs, il existe déjà une voie de liaison qui relie l'ancien chemin de Toulon au chemin des Roches : le chemin de la Bergerie.

Nous nous opposons donc à cette modification du PLU.

M. et Mme MICIELI
211 chemin des Galets
83110 Sanary sur Mer